

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE	PRESENTS ET REPRESENTES	QUI ONT PRIS PART AU VOTE
10	10	10

VOTE A L'UNANIMITE		
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture de la Mayenne

Le 20 /11/2024 et publication le 25/11/2024

L'an 2024, le 19 novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ASSE LE BERENGER s'est réuni à la salle de Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. François LEROUX, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 novembre 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie, le 12 novembre 2024.

Présents : AUBIN Jean-Pierre, CHEVAUCHEE Tanguy, COLLET Claire, FORVEILLE Séverine, GAUTHEUR Jacky, JULIEN Alexandre, LEROUX François, MOUTON Joëlle, PROVOST Olivier, RENARD Nadège

Excusé :

Absent :

A été nommé secrétaire : Jacky GAUTHEUR

D2024-039 : Validation de la seconde Convention Territoriale Globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne.

Monsieur le Maire fait lecture aux conseillers municipaux de la note reçue rappelant le contexte et les enjeux de la Convention Territoriale Globale

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation de la démarche CTG faite lors du conseil communautaire du 5 novembre 2024 ;

VU la convention territoriale globale 2 (CTG 2) 2025-2029 et son plan d'actions ;

CONSIDERANT l'intérêt de poursuivre la démarche CTG en vue de maintenir et développer sur le territoire les équipements et services aux familles.

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 10
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10

Envoyé en préfecture le 21/11/2024

Reçu en préfecture le 21/11/2024

Publié le

ID : 053-215300104-20241119-D2024039-DE



VALIDE le plan d'action proposé pour la période 2025-2029 et le la CTG, notamment les bonus territoire inscrits dans les cor financement des équipements soutenus financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document ou avenant concourant au bon aboutissement et à la mise en œuvre de ce dispositif, ainsi qu'au financement des équipements concernés par la CTG.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire, François LEROUX

The image shows a handwritten signature in blue ink on the left, which is connected by a thin line to a circular official stamp on the right. The stamp contains the text 'MAIRIE CASSE Le BERENGER' around the top edge, '53800' at the bottom, and a central emblem featuring a map of the region.